

**DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE**

**ARRONDISSEMENT DE RENNES**

**COMMUNE DE PLÉLAN-LE-GRAND**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL DE PLÉLAN-LE-GRAND**

**2026-05-07**

L'an deux mil vingt-six, le cinq mai, le Conseil municipal de la Commune de PLÉLAN-LE-GRAND dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie en salle du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Olivier Ropert, Maire.

Secrétaire de Séance : Florence Fretay

Date de convocation du Conseil municipal : 27 avril 2026

**PRÉSENTS** : Alain Amblard, Laurent Benoît, Clément Bonnier, Patrick Collet, Fleur de Launay (arrivée à 19h10), Aymeric Desmet, Vanessa Dijoux-Cauchois, Camille Doudard, Florence Fretay, Nadine Grimault-Roux, Hélène Hervo, Céliner Mercier, Yohann Pegeault, Steven Perrichot, Jean-Marc Puissant, Julien Querbouët, Mathilde Querbouët, Nathalie Ranno, Olivier Ropert, Hippolyte Schreiner, Carine Schurb, Alain Tanné, Eric Vallet, Céline Viaud

**ABSENTS** : Sarah Huet (pouvoir à Clément Bonnier), Tarik Vissuzaine (pouvoir à Hélène Hervo), Eva Warns (pouvoir à Florence Fretay)

*VOTES A MAINS LEVÉES*

*Point inscrit à l'ordre du jour.*

Conseillers en exercice : 27	Conseillers présents : 24	Votants : 27
POUR : 27	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0

**VOIRIE RESEAUX – CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS POUR LES OUVRAGES RELATIFS A UNE LIGNE ELECTRIQUE SOUTERRAINE PARCELLES AD023 ET AH208**

*Rapporteur : Steven Perrichot, Adjoint*

Par courrier reçu en mairie le 23 mars 2026, la société Etudis informe la commune avoir été mandatée par le Enedis pour réaliser des travaux d'amélioration des réseau électriques basse tension sur le secteur du bourg et du Grand Landier des Cast.

Ce projet est en lien avec l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments d'une exploitation agricole au lieu-dit la Vieille Ville.

Le projet implique la réalisation d'ouvrages électriques devant emprunter les parcelles communales AD023 et AH308. C'est pourquoi Enedis propose la signature d'une convention de servitude pour ces ouvrages : une canalisation souterraine et ses accessoires dans une mande de 1m de large sur une longueur totale de 128 mètres.

Sur ce rapport, le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de convention de servitude avec le Enedis présenté par l'entreprise Etudis pour l'amélioration des réseau électriques basse tension sur le secteur du bourg et du Grand Landier des Cast, concernant les parcelles AD023 et AH208,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise le Maire ou son représentant à signer la convention de servitude avec Enedis et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Olivier Ropert

